

# COMMUNE DE LUZE

## CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 février à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

### **Liste des présents :**

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Pascal MONNIER (à partir de 21 heures), Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

**Excusées** : Marie-Françoise ALBERT et Odile ROËSS.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Françoise ALBERT a donné un pouvoir à Éric STEIB.

### **Ordre du jour**

1. Annulation taxe d'aménagement
2. RASED
3. Taxe d'habitation
4. Divers

#### **1. Annulation taxe d'aménagement**

Rappel sur la réforme de la taxe d'aménagement : nous avons décidé que 5 % de cette taxe serait reversée à la CCPH, en concertation avec les autres communes.

La délibération sur la taxe d'aménagement est annulée par l'État car des communes rurales s'y sont opposées.

Il nous faut procéder à une délibération d'annulation.

**Délibération** : Le Maire soumet au vote l'annulation de la délibération sur la taxe d'aménagement.

**Vote** : oui à l'unanimité

## 2. RASED

Le RASED est le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté pour prévenir et pallier l'échec scolaire. Ils sont composés de psychologues et de professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

La commune de Luze dépend du regroupement basé à Saulnot.

Le RASED de Saulnot a envoyé une proposition pour délibérer sur son financement. Deux variantes sur les décisions des communes : celle qui refusent le changement et veulent payer pour le nombre d'enfant concerné de la commune, celle qui valide le tarif forfaitaire en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école.

Fabien Desgranges a demandé le budget du SIVU afin d'avoir une meilleure vision du financement du RASED que nous connaissons mal.

La prise de délibération est repoussée à la prochaine séance, le temps d'avoir plus d'informations pour prendre une décision éclairée.

## 3. Taxe d'habitation

La taxe d'habitation (TH) a été supprimée de 2018 à 2022 en France, sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Calcul de la TH = base x taux

Le taux est voté par la municipalité. Aujourd'hui il est de 2,98 % à Luze.

Le Maire présente une proposition d'augmenter la taxe d'habitation : il a été fait des efforts pour augmenter la population sur la commune, la TH est dans cette logique une incitation aux propriétaires à ne pas laisser de maison vide, alors que la demande de logement est forte.

Simulation de calcul à titre d'exemple :

Si on passe de 2,98 % à 5 %, cela fait 1,7 euros par m<sup>2</sup>.

Pour une maison de 100 m<sup>2</sup>, on passerait de 100 euros à 170 euros pour la part communale.

Aujourd'hui, Luze est la commune ayant la plus basse TH dans le Pays d'Héricourt.

Si ce système est mis en place, lors d'un décès, la TH ne sera pas exigée immédiatement, mais la commune laissera le temps aux héritiers de régler la situation.

**Délibération** : Le Maire soumet au vote la proposition de passer le taux de la taxe d'habitation à 5 %

**Vote** : 1 opposition, 1 abstention  
La délibération est validée

#### 4. Vente d'un terrain communal

Le terrain est situé rue du stade, parcelle 81 de 676 m<sup>2</sup> et parcelle 1543 de 86 m<sup>2</sup>, donc un total de 7,62 ares.

Une personne est intéressée pour y construire deux logements PMR (Personne à Mobilité Réduite).

La personne qui propose ce projet avait conduit un projet de construction rue des Étambois qui avait été annulé.

Un projet est présenté pour des maisons d'environ 80 m<sup>2</sup>.

La proposition est de vendre le terrain à 65,6 euros le m<sup>2</sup>.

En échange le propriétaire s'engage à garder au moins un des deux logements en location pendant 10 ans.

Charge à la commune de viabiliser.

La viabilisation coûterait 5000 € pour l'assainissement, plus le second coffret électrique à installer.

**Délibération** : Le Maire soumet à la délibération la vente des parcelles 81 et 1541 pour un projet de construction logement habilité PMR.

**Vote** : oui à l'unanimité.

#### 5. Les comptes

##### **Compte administratif et compte de gestion de la commune**

Fabien Desgranges, premier adjoint, présente les comptes 2022.

Le fonctionnement affiche un excédent de 11634,25 € et la section d'investissement un déficit de 2 301,04 €.

Le résultat global de toutes les sections est de 9 333,21 €

Le compte administratif a déjà été étudié au conseil.

**Délibération** : Le maire soumet à délibération l'approbation des comptes de gestion

**Vote** : oui à l'unanimité.

En l'absence du Maire, le premier adjoint soumet à délibération l'approbation du compte administratif.

**Vote** : oui à l'unanimité

### **Assainissement**

Pour mémoire, les réseaux d'assainissement appartiennent à la commune et la station d'épuration au syndicat de la Luzine.

Les communes prélèvent les taxes d'assainissement et versent une contribution au syndicat de la Luzine.

Les dépenses sont de 14 600 € dont 12 000 € de versement au syndicat de la Luzine.

Les débouchages dans le réseau de la commune, en amont de la station d'épuration, ont coûté plus de 2 000 € en 2022.

**Délibération** : Le maire soumet à délibération l'approbation des comptes de gestion de l'assainissement.

**Vote** : oui à l'unanimité

**Délibération** : En l'absence du Maire, le premier adjoint soumet à délibération l'approbation du compte administratif de l'assainissement.

**Vote** : oui à l'unanimité

## **5. Résultat des analyses de la station pour 2022**

Le Maire présente les analyses biologiques de la station d'épuration réalisées à deux dates en 2022. Ce sujet avait donné lieu à des spéculations diffusées sur les réseaux sociaux.

DBO5 (demande biochimique en oxygène pendant cinq jours)

Les tests sont effectués avant et après la station. Il faut de l'oxygène pour nourrir les bactéries qui détruisent la matière organique.

Capacité de la station : 1 500 habitants. Le cumul des populations de Luze et Chagey est de 1 400.

Relevés en sept 2022 : les résultats montrent que la station respecte les obligations.

Pendant l'été, suite à l'épisode des pannes de la station, celle-ci ne respectait pas ces critères. Après une panne, il faut plusieurs semaines pour relancer l'activité bactériologique et qu'elle soit efficace.

## 6. Enquête diagnostic assainissement

L'enquête réalisée par l'entreprise Géoprotec est en cours.

Un questionnaire doit être distribué aux habitants. Il est demandé aux Luzois de le retourner pour le 6 mars 2023 en mairie.

## 7. Les travaux

Gilbert Duhoux, troisième adjoint, nous tient informé des avancées des travaux.

- Rue de la Grande goutte : les travaux ont eu lieu et les maisons se construisent. La commission travaux réunie bientôt, décidera des quelques travaux à y faire.
- Rue de la Morette : la viabilisation a débuté la semaine dernière.
- La façade de l'école côté parking a été refaite par l'entreprise Straube et l'ancien bardage avait été déposé pour que nous puissions l'utiliser pour le futur entrepôt communal. Mais il a été volé...
- Logements communaux.

Un premier des 2 logements s'est vidé, il va pouvoir être mis en location. Nous évaluerons auparavant les éventuels travaux à y réaliser.

Concernant le deuxième logement, la locataire qui est seule maintenant recherche un appartement plus petit.

Prochaine commission travaux : samedi 18 mars à 8h30.

## 8. Nouvelles des associations

Sylvaine Wartelle, deuxième adjointe, partage des nouvelles du CCAS, de la communication et de la vie associative communale

### **CCAS : les ateliers numériques**

La réunion d'information publique a eu lieu, réunissant plus de 20 personnes. Les ateliers commenceront pour le niveau débutant au mois de mai, après une séance de test de niveau pour toutes les personnes intéressées par les ateliers. D'autres ateliers auront lieu à partir du mois de septembre pour des niveaux intermédiaires.

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux personnes d'acquérir de l'autonomie pour leurs démarches en ligne et usages courants des outils numériques, en s'adaptant à leur matériel personnel.

Les ateliers sont suivis d'une permanence sur rendez-vous de la conseillère numérique.

### **Site internet**

Le développement du nouveau site web avance. Une première réunion de formation des utilisateurs a eu lieu la semaine dernière.

### **Échos des associations**

#### **Assemblée générale des Chouettes Vergers Luzois**

Une quarantaine de participants pour cette association dynamique qui poursuit l'entretien et le développement du verger conservatoire de la chouette. Des animations vont avoir lieu dans l'année, en partenariat avec d'autres associations. L'activité lucrative phare est le vide grenier qui se tiendra le 19 juin 2023.

#### **Assemblée générale de l'amicale**

Menée par la présidente et le trésorier, l'assemblée a accueilli une vingtaine de participants qui sont revenus sur les activités de l'année de l'amicale : groupes d'activités, organisations d'événements seule ou avec d'autres associations. Un programme d'activité sensiblement identique à 2022 a été présenté pour 2023. Il sera augmenté cependant par la participation à l'organisation de la foire aux pommes.

#### **Concert de chorales**

La chorale Vocaluz a donné un concert avec une chorale de l'Isle-sur-le-Doubs au temple. Celui-ci était plein et le public enthousiaste.

#### **Soirée théâtre d'improvisation**

Environ 70 spectateurs présents et satisfaits pour cette soirée organisée par les Young dynamics, qui avaient invité une troupe de théâtre amateur. Les jeunes ont proposé une buvette avec gâteaux. Le public a manifesté sa satisfaction pour cette soirée spectacle pleine d'humour et intergénérationnelle.

## **9. Formation défibrillateur**

Dans la prestation d'installation du défibrillateur à laquelle nous avons souscrit, il est prévu des formations à son utilisation.

Elle dure 1h30 pour deux groupes de 15 personnes maxi.

Seront d'abord invité à y participer les conseillers municipaux et les responsables d'associations.

Dates proposées : lundi 20 mars 18h30 à 20h00 puis 20h00 à 21h30

## 10. Les frelons asiatiques

Jean-Paul Gressard présente des informations complémentaires à sa précédente intervention au conseil municipal.

Lors d'une formation organisée dans le département, un piège à frelons lui a été offert en échange de son engagement à faire de l'information sur le sujet.

La prolifération du frelon asiatique est très rapide. Les dégâts qu'ils réalisent sont énormes. Ils consomment environ 150 espèces d'insectes. On peut les piéger de début février à fin mai, grâce à des pièges à appâts sucrés.

Le piège offert sera installé dans l'enclos de la station d'épuration. Il ne doit pas être approché.

Il ne faut pas tenter soi-même de détruire un nid de frelons. Cela est dangereux et peut être contre-productif. 14 personnes en Haute-Saône sont habilitées pour la destruction des nids. Des personnes comme Jean-Paul Gressard sont formées pour identifier les nids de frelons et faire appel à une personne qui peut le détruire si besoin. En cas de doute sur la présence d'un nid de frelons, il faut d'abord s'éloigner sans tarder. Dans Luze, Jean-Paul Gressard peut être appelé pour identifier le nid et déclencher une procédure le cas échéant.

Dans le commerce, des pièges à frelons sont vendus mais sont très peu efficaces et détruisent d'autres espèces d'insectes.

Jean-Paul Gressard nous présente un piège qu'il a fabriqué lui-même pour moins de 5 €.

Un atelier pourrait être proposé dans le village pour apprendre à les fabriquer et donner de l'information sur les frelons à tous.

## Divers

### **Affouage**

Pascal Monnier donne des nouvelles de l'affouage : les parcelles ont été distribuées et les affouagistes ont commencé le travail.

### **Logements communaux**

L'état des lieux doit être fait sur le premier logement libéré la semaine prochaine. Pour le deuxième, des contacts sont en cours.

### **Arbre de décoration**

Le vieux tronc qui avait été installé au bord du parking de l'école pour décoration a été enlevé. Son état le rendait dangereux pour les enfants qui jouaient dessus.

### **La grue rue de la Morette**

La commune a réalisé un devis pour replier la grue, sur place.

### **Néolia**

La phase 2 des enrobés sur le lotissement Luze 2 aura lieu en mars.

La rétrocession des terrains de Luze 1 dont le terrain du verger va être faite. Avant de faire la vente de la dernière parcelle, quelques mètres carrés seront enlevés pour donner accès au terrain du verger, là où un aménagement a été fait. Et à l'entrée de la cabane du verger.

**CNVVF** : comité national des villes et villages fleuris

Le dossier est en cours de réalisation et le jury passera en avril-mai.

### **Arbres le long de la promenade de la Lizaine**

Quelques arbres sont en mauvais état et deviennent dangereux. Ils seront enlevés par les employés communaux.

## Questions

Passage de l'épareuse pour refaire un fossé. La famille Boilloux répond à une demande du Maire : elle ne démontera pas la clôture comme demandé pour laisser passer l'épareuse car cela prend trop de temps.

Le Maire clôt la séance à 22h35.

---